



Contacts presse :

- Fabienne MARCHAL 0478 66 25 74

- Mario HEUKEMES 0491 73 70 39

Communiqué de presse - 24 octobre 2016

Croiser la volonté politique et l'initiative citoyenne

A l'approche du « Sommet wallon pour le climat » de Mons les 26 et 27 octobre, les coopératives citoyennes d'énergie de la fédération REScoop-Wallonie rappellent l'intérêt que leurs initiatives représentent, à la fois pour le climat et pour l'économie wallonne.

Plusieurs coopératives sont déjà propriétaires d'éoliennes qu'elles gèrent de façon transparente, autonome et participative. Les coopératives de REScoop-Wallonie, actives sur tout le territoire wallon, partagent l'ambition de **démocratiser l'énergie**. Comment ? En donnant aux citoyens la possibilité de s'approprier solidairement les sources d'énergie renouvelable et de s'affranchir ainsi des multinationales qui règnent sur le paysage énergétique wallon.

Cependant, remarque Fabienne Marchal, Présidente de REScoop-Wallonie, « *de très nombreux projets éoliens restent **bloqués au Conseil d'Etat faute d'une législation robuste**. Par ailleurs, les coopératives sont souvent confrontées à la résistance des promoteurs industriels qui ont du mal à partager le gâteau, ou à la crainte des communes* ».

Dans chaque cas, l'absence de dispositions réglementaires claires et contraignantes s'avère préjudiciable aux initiatives citoyennes.

Le futur décret éolien devra assurer la sécurité juridique

Le Cadre de référence éolien wallon, en vigueur depuis 2013, recommande pourtant la participation des citoyens à hauteur d'au moins 24,99 % des parcs éoliens, et autant pour les communes qui en feraient la demande. Mais le **caractère non obligatoire de ces prescriptions** et l'absence de règles pour leur mise en oeuvre rendent particulièrement compliquées les discussions entre les coopératives citoyennes et les promoteurs industriels.

REScoop Wallonie attend du Gouvernement wallon une reconnaissance effective de ses actions de terrain en faveur du climat et de la démocratie énergétique. **Le futur décret éolien en préparation devra assurer une sécurité juridique** à la participation citoyenne indépendante dans la production d'énergie éolienne en Wallonie. « *Il en va de l'avenir des coopératives citoyennes*, ajoute Fabienne Marchal. *L'enjeu est le maintien dans des mains wallonnes des outils de production d'énergie renouvelable. Une coopérative citoyenne indépendante ne sera jamais revendue à une multinationale du pétrole ou à un énergéticien chinois...* ». Le moment est venu de faire se croiser volonté politique et initiative citoyenne. La Wallonie ne peut faire marche arrière.

A propos de REScoop Wallonie - www.rescoop-wallonie.be

REScoop Wallonie fédère 12 coopératives qui ont investi dans des projets d'énergie renouvelable. Ces coopératives, indépendantes, nées de l'initiative de citoyens et non de l'initiative de promoteurs industriels, réunissent déjà 7000 coopérateurs et ont rassemblé plus de 9 millions € de capital. Ensemble elles possèdent 12,2 MW installés (bientôt 21 MW). En 2015, elles ont produit plus de 26 millions de kWh, de quoi alimenter en électricité environ 8000 ménages.